



PRÉFET DE LA VENDEE

*Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
des Pays de la Loire*

*Division territoriale des risques technologiques
Unité départementale de la Vendée*

Nos réf. : R85.16.165
Vos réf. : GM n°2016/1003 Dossier n° 85/0111
Affaire suivie par : Alain BOQUET
alain.boquet@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 02.51.47.76.00 – Fax : 02.51.47.76.10

La Roche sur Yon, le 9 mai 2017

La directrice régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

à

Monsieur le préfet de la Vendée
Direction des relations avec les collectivités
territoriales et des affaires juridiques
Bureau du tourisme et des procédures
environnementales et foncières
Section des installations classées (ICPE)

Objet : SPBI – Beneteau à Challans – bénéfice des droits acquis
PJ :

Par bordereau en date du 21/07/2016, vous avez sollicité l'avis de mon service sur une demande de bénéfice des droits acquis pour le compte de la société SPBI – Chantiers Beneteau pour son établissement situé à Challans.

Ce site est régulièrement autorisé par un arrêté préfectoral du 20/12/2002.

La demande vise à informer des changements survenus sur certaines rubriques installations classées.

L'inspection valide les propositions faites par l'exploitant et vous propose de les acter par un arrêté préfectoral ci-joint en application de l'article L 513-1 du code de l'environnement.

Pour la directrice et par délégation,
Le chef de l'unité départementale
de la Vendée

Michel ROSE